



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 17

Réunion restreinte du 7 février 2023 réalisée par voie électronique.

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai **de 2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RECTIFICATIF AU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion plénière du 24 janvier 2023 est le procès-verbal n°16.

DECISIONS

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT

Match n° 25442618 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 2 / ROUEN AC 1 du 11 décembre 2022 (3^{ème} tour)

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 26 janvier 2023, procès-verbal mis en ligne sur footclubs le 3 février 2023.

La commission :

- Dit l'équipe du ROUEN AC 1 qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Le Président de la Commission
M. Laurent LEFEBVRE

le secrétaire de la Commission
M. Jean Luc TIRET